

# Sécurisation du circuit des ancillaires orthopédiques utilisant la méthode d'analyse préliminaire des risques



Camille BONTOUR-LEBON, Eric BERTRAND, Thierry COHEN  
Service pharmacie, CHU Ambroise Paré - APHP - France

## INTRODUCTION

Le circuit des ancillaires orthopédiques entre les fournisseurs et les services utilisateurs de l'hôpital est complexe et engendre des risques:

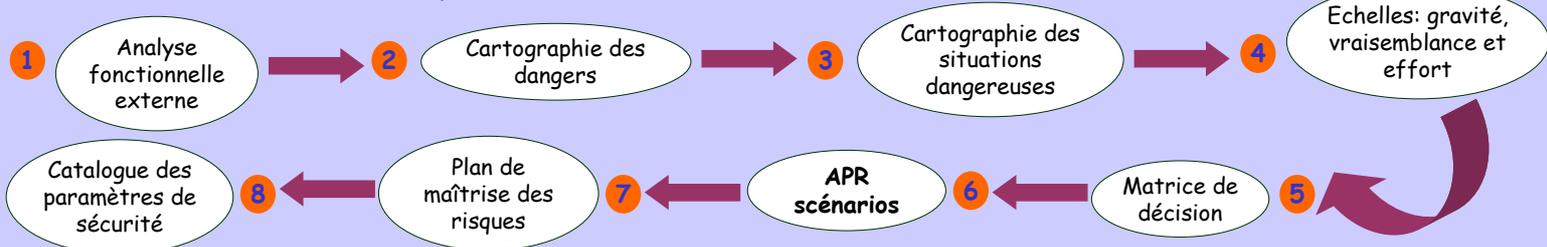
- Problèmes logistiques
- Difficultés de traçabilité
- Altération des performances du matériel
- Risques de transmission d'agent infectieux

Ces risques sont à l'origine des situations dangereuses

➔ **OBJECTIF:** Sécurisation de ce circuit en utilisant la méthode d'Analyse Préliminaire des Risques (APR)

## MATERIEL ET METHODES

L'APR a nécessité la mise en œuvre de plusieurs outils :



L'APR est une méthode analytique, inductive et semi-quantitative. Elle permet d'identifier les scénarios conduisant à un événement redouté.

## RESULTATS

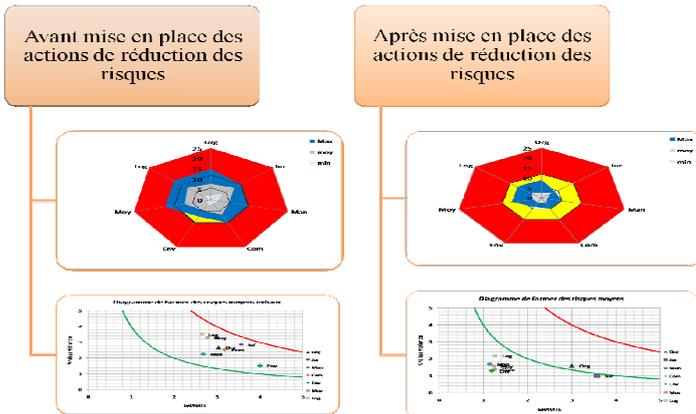
L'analyse des 105 situations dangereuses de vulnérabilité 1 (importante) identifie 121 scénarios dans l'APR scénarios:

➤ **Analyse de la criticité initial (Ci) et résiduelle (Cr):**



Après la mise en place des actions de réduction des risques

➤ **Analyse et évaluation par danger générique:**



L'APR a permis d'aboutir à:

### 1 - Plan de maîtrise des risques:

Réalisation de 72 fiches actions pour les scénarios avec Ci de niveau 2 ou 3

Priorisation des actions à mettre en place

Mise en place des fiches actions

PROGRAMME	PLAN D'ACTION EN GESTION DES RISQUES	Date: 30/06/2010				
Stérilisation - circuit ancillaires	FCR n° 11	FCR n° 11				
Sous-système: SE						
ÉLÉMENT: Éléments de condition pour la réception de la commande de stérilisation au bloc OP						
RESPONSABLE: Laurent Bertrand-Cohen						
AUTEUR: Équipe responsable de la validation						
1. DESCRIPTION DES ACTIONS DE MAÎTRISE DES RISQUES						
1.1. Objectifs de prévention: 1. éviter 2. réduire de moitié 3. éviter 2						
Taux de réalisation estimé des actions de prévention par rapport aux actions de prévention						
0%	25%	50%	75%	100%	Autres	100%
2. DESCRIPTION DES ACTIONS DE MAÎTRISE DES RISQUES						
2.1. Objectifs de réalisation: 1. éviter 2. réduire de moitié 3. éviter 2						
Taux de réalisation estimé des actions de réalisation par rapport aux actions de réalisation						
0%	25%	50%	75%	100%	Autres	100%
3. OBSERVATIONS						
Aucune						

### 2 - Catalogue des paramètres de sécurité:

Gestion du risque résiduel après la mise en place du plan d'actions de réduction des risques

Réalisation de 17 fiches actions pour les scénarios de Cr de niveau 2

PROGRAMME	CATALOGUE DES PARAMÈTRES DE SÉCURITÉ	Date: 30/06/2010				
Stérilisation - circuit ancillaires	FCR n° 11	FCR n° 11				
Sous-système: SE						
ÉLÉMENT: Éléments de condition pour la réception de la commande de stérilisation au bloc OP						
RESPONSABLE: Laurent Bertrand-Cohen						
AUTEUR: Équipe responsable de la validation						
1. DESCRIPTION DES ACTIONS DE MAÎTRISE DES RISQUES						
1.1. Objectifs de prévention: 1. éviter 2. réduire de moitié 3. éviter 2						
Taux de réalisation estimé des actions de prévention par rapport aux actions de prévention						
0%	25%	50%	75%	100%	Autres	100%
2. DESCRIPTION DES ACTIONS DE MAÎTRISE DES RISQUES						
2.1. Objectifs de réalisation: 1. éviter 2. réduire de moitié 3. éviter 2						
Taux de réalisation estimé des actions de réalisation par rapport aux actions de réalisation						
0%	25%	50%	75%	100%	Autres	100%
3. OBSERVATIONS						
Aucune						

## DISCUSSION - CONCLUSION

Cette analyse des risques sur le circuit des ancillaires orthopédiques en prêt a permis de mettre en place:

- ✓ une procédure **unique** sur la prise en charge des ancillaires pour l'hôpital avec les documents de traçabilité,
- ✓ un **contrat de sous-traitance** avec les stérilisations environnantes,
- ✓ un **contrat de maintenance** pour les laveurs-désinfecteurs,
- ✓ un **plan de formation interne** pour le personnel dans chaque secteur concerné.

L'APR est une méthode qui pourrait être appliquée à d'autres hôpitaux afin d'aboutir à une **harmonisation des pratiques à l'échelon national**.